

DELIBERATION CA0126-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 9 décembre 2021

Objet de la délibération : Budget Rectificatif 2 – 2021

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 16 décembre 2021, le quorum physique étant atteint, arrête :

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 953 dont 1 471 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 482 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 185 834 365 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 135 604 763 € personnel
 - 28 771 919 € fonctionnement
 - 21 457 683 € investissement
- 174 996 997 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 135 604 763 € personnel
 - 26 578 336 € fonctionnement
 - 12 813 898 € investissement

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 21 décembre 2021

- 175 479 101 € de prévisions de recettes (RE)
- + 482 104 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- + 999 433 € de variation de trésorerie
- - 1 110 819 € de résultat patrimonial
- + 461 064 € de capacité d'autofinancement
- - 1 984 997 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la délibération.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 20 décembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le :21 décembre 2021



date du CA
16 décembre 2021

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif n° 2 année 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)	
		Emplois sous plafond Etat *		Emplois financés hors SCSP		Global	
Catégories d'emplois		Nature des emplois		En ETPT		En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	733			733	
		CDI	1		8	9	
	Non permanents	CDD	204		147	351	
		S/total EC	938		155	1093	
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)							
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	501			501	
		CDI	5		133	138	
	Non permanents	CDD	27		194	221	
		S/total Biatss	533		327	860	
Totaux		1471 (1)		482	1953		
						Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 579 (3)					

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses												Recettes								
	Compte financier 2020		Budget initial 2021 (a)		BR 1 2021 (b)		BR 2 2021 (b)		Somme des BR 2021 (d) = (b) + (c)		TOTAL : dernier budget modifié 2021 (e) = (a) + (d)		Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	BR1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP								Montants
Personnel	130 951 772,33	130 951 772,33	134 654 763	134 654 763	450 000	450 000	500 000	500 000	950 000	950 000	135 604 763	135 604 763	154 067 571,76	160 694 232	12 178 434	-	12 178 434	172 872 666	Recettes globalisées	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	-	36 890 557	36 890 557	156 488	156 488	-	-	156 488	156 488	37 047 045	37 047 045	127 595 884,00	128 079 487	3 955 303	-	3 955 303	132 034 790	Subvention pour charges de service public	
													2 441 103,19	3 304 576	6 273 040	-	6 273 040	9 577 616	Autres financements de l'Etat	
													1 726 505,22	1 622 586	86 225	-	86 225	1 708 811	Fiscalité affectée	
Fonctionnement et intervention	19 958 167,20	20 343 470,30	25 626 661	26 212 498	3 145 258	365 838	-	-	3 145 258	365 838	28 771 919	26 578 336	9 947 644,90	12 949 302	675 691	-	675 691	13 624 993	Autres financements publics	
													12 356 434,45	14 738 281	1 188 175	-	1 188 175	15 926 456	Recettes propres	
Investissement	9 589 106,09	7 421 067,92	19 740 796	12 928 396	1 716 887	- 114 498	-	-	1 716 887	- 114 498	21 457 683	12 813 898	2 552 805,94	2 838 456	- 232 021	-	- 232 021	2 606 435	Recettes fléchées **	
													490 589,00	490 589	-	-	-	490 589	Financements de l'Etat fléchés	
													2 056 977,33	2 345 867	- 257 900	-	- 257 900	2 087 967	Autres financements publics fléchés	
													5 239,61	2 000	25 879	-	25 879	27 879	Recettes propres fléchées	
TOTAL DES DÉPENSES	160 499 045,62	158 716 310,55	180 022 220	173 795 657	5 312 145	701 340	500 000	500 000	5 812 145	1 201 340	185 834 365	174 996 997	156 620 377,70	163 532 688	11 946 413	-	11 946 413	175 479 101	TOTAL DES RECETTES	
Solde budgétaire (excédent)		-		-		11 245 073		-		10 745 073		482 104	2 095 932,85	10 262 969	-	500 000	-	-	Solde budgétaire (déficit)	

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses												Recettes								
	Compte financier 2020		Budget initial 2021 (a)		BR 1 2021 (b)		BR 2 2021 (c)		Somme des BR 2021 (d) = (b) + (c)		TOTAL : dernier budget modifié 2021 (e) = (a) + (d)		Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP								Montants
Personnel	130 932 610,03	130 932 610,03	134 614 763	134 614 763	470 500	470 500	500 000	500 000	970 500	970 500	135 585 263	135 585 263	154 000 973,40	160 554 232	12 223 434	-	12 223 434	172 777 666	Recettes globalisées	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			36 890 557	36 890 557	156 488	156 488			156 488	156 488	37 047 045	37 047 045	127 595 884,00	128 079 487	3 955 303		3 955 303	132 034 790	Subvention pour charges de service public	
													2 441 103,19	3 304 576	6 273 040		6 273 040	9 577 616	Autres financements de l'Etat	
													1 726 505,22	1 622 586	86 225		86 225	1 708 811	Fiscalité affectée	
Fonctionnement et intervention	19 930 798,80	20 324 029,87	25 526 661	26 112 498	3 171 258	391 838			3 171 258	391 838	28 697 919	26 504 336	9 947 644,90	12 949 302	675 691		675 691	13 624 993	Autres financements publics	
													12 289 836,09	14 598 281	1 233 175		1 233 175	15 831 456	Recettes propres	
Investissement	9 589 106,09	7 421 067,92	19 740 796	12 928 396	1 715 387	- 115 998			1 715 387	- 115 998	21 456 183	12 812 398	2 552 805,94	2 838 456	- 232 021	-	- 232 021	2 606 435	Recettes fléchées **	
													490 589,00	490 589				490 589	Financements de l'Etat fléchés	
													2 056 977,33	2 345 867	- 257 900		- 257 900	2 087 967	Autres financements publics fléchés	
													5 239,61	2 000	25 879		25 879	27 879	Recettes propres fléchées	
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche																				
Personnel																				
Fonctionnement																				
Investissement																				
TOTAL DES DÉPENSES	160 452 614,92	158 677 707,92	179 882 220	173 655 657	5 357 145	746 340	500 000	500 000	5 857 145	1 246 340	185 739 365	174 901 997	158 553 779,34	163 392 688	11 991 413	-	11 991 413	175 384 101	TOTAL DES RECETTES	
Solde budgétaire (excédent)						11 245 073					10 745 073	482 104	2 123 928,48	10 262 969	-	500 000	-	-	Solde budgétaire (déficit)	

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses												Recettes								
	Compte financier 2020		Budget initial 2021 (a)		BR 1 2021 (b)		BR 2 2021 (c)		Somme des BR 2021 (d) = (b) + (c)		TOTAL : dernier budget modifié 2021 (e) = (a) + (d)		Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP								Montants
Personnel	19 162,30	19 162,30	40 000	40 000	- 20 500	- 20 500	-	-	- 20 500	- 20 500	19 500	19 500	66 598,36	140 000	- 45 000	-	- 45 000	95 000	Recettes globalisées	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Subvention pour charges de service public
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autres financements de l'Etat
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	27 368,40	19 440,43	100 000	100 000	- 26 000	- 26 000	-	-	- 26 000	- 26 000	74 000	74 000	66 598,36	140 000	- 45 000	-	- 45 000	95 000	-	Autres financements publics
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Recettes propres
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Investissement	-	-	-	-	1 500	1 500	-	-	1 500	1 500	1 500	1 500	-	-	-	-	-	-	-	Recettes fléchées **
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Financements de l'Etat fléchés
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autres financements publics fléchés
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Recettes propres fléchées
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL DES DÉPENSES	46 530,70	38 602,73	140 000	140 000	- 45 000	- 45 000	-	-	- 45 000	- 45 000	95 000	95 000	66 598,36	140 000	- 45 000	-	- 45 000	95 000	TOTAL DES RECETTES	
Solde budgétaire (excédent)		27 995,63		-		-		-		-		-		-	-	-	-	-	-	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.
** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)						
	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (a)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (c) = (a) + (b)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	2 095 932,85	10 262 969	-	500 000	-	-
dont solde budgétaire budget principal		10 262 969	-	500 000	-	10 262 969
dont solde budgétaire budget du SAIC						
dont solde budgétaire FU						
dont solde budgétaire BAI						
dont solde budgétaire SIE						
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		33 861	-	-	-	33 861
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	1 215 942,78	311 200	- 41 200		- 41 200	270 000
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	455 467,23	900 000	200 000		200 000	1 100 000
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	3 767 342,86	11 508 030	158 800	500 000	158 800	1 403 861
Variation de trésorerie (I)	-	-	11 283 673	-	10 783 673	999 433
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)			755 851		755 851	-
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)			10 527 822		10 527 822	2 786 300
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	3 767 342,86	11 508 030	11 442 473	500 000	10 942 473	2 403 294

Financements (couverture des besoins)						
	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)
Solde budgétaire (excédent) * (D1)	-	-	11 245 073	-	10 745 073	482 104
dont solde budgétaire budget principal	-	-	11 245 073	-	10 745 073	10 745 073
dont solde budgétaire budget du SAIC						
dont solde budgétaire FU	27 995,63	-	-	-	-	-
dont solde budgétaire BAI						-
dont solde budgétaire SIE						-
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)		512 590	-	-	-	512 590
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)	1 303 817,05	311 200	- 2 600		- 2 600	308 600
Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)	575 740,52	900 000	200 000		200 000	1 100 000
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)	1 879 557,57	1 723 790	11 442 473	-	10 942 473	2 403 294
Variation de trésorerie (II)	1 887 785,29	9 784 240	-	500 000	-	-
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)	881 547,66	2 542 718				1 786 867
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)	1 006 237,63	7 241 522		500 000	500 000	
TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)	3 767 342,86	11 508 030	11 442 473	500 000	10 942 473	2 403 294

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d)

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

Décomposition de la variation de trésorerie

= différence entre variation de trésorerie (I ou II) et (a)

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)
** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)
*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales
FU : fondation universitaire
BAI : budget annexe immobilier
SIE : service inter-établissements

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (a)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)
Personnel	129 308 226,65	133 004 763	345 513	352 178	697 691	133 702 454	Subventions de l'Etat	130 601 992,04	128 785 124	4 021 303	-	4 021 303	132 806 427
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	36 581 440,52	36 890 557	156 488	-	156 488	37 047 045	Fiscalité affectée	1 557 345,22	1 660 226	62 525	-	62 525	1 722 751
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	33 481 777,21	37 265 166	221 325	147 822	369 147	37 634 313	Autres subventions	10 921 675,38	11 991 055	- 259 861	-	- 259 861	11 731 194
							Autres produits	18 611 276,86	23 462 850	502 726	-	502 726	23 965 576
TOTAL DES CHARGES (1)	162 790 003,86	170 269 929	566 838	500 000	1 066 838	171 336 767	TOTAL DES PRODUITS (2)	161 692 289,50	165 899 255	4 326 693	-	4 326 693	170 225 948
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	3 759 855	-	3 259 855	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 097 714,36	4 370 674	-	500 000	-	1 110 819
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 790 003,86	170 269 929	4 326 693	500 000	4 326 693	171 336 767	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 790 003,86	170 269 929	4 326 693	500 000	4 326 693	171 336 767

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1643543,34999999
 BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1650000
 Nouveau BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -104490
 Nouveau BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -147820
 Somme des BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -252310
 BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -1902309

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (g)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 097 714,36	- 4 370 674	3 759 855	- 500 000	3 259 855	- 1 110 819
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 626 343,56	9 402 668	-	-	-	9 402 668
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	46 135,50	-	-	-	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 579 797,71	7 830 785	-	-	-	7 830 785
= CAF ou IAF*	1 902 695,99	- 2 798 791	3 759 855	- 500 000	3 259 855	461 064

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (j)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (m)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 798 791	-	500 000	-	-	Capacité d'autofinancement*	1 902 695,99	-	3 759 855	-	3 259 855	461 064
Investissements	7 233 335,29	12 928 396	- 114 498	-	- 114 498	12 813 898	Financement de l'actif par l'État	586 487,76	3 224 947	2 291 402	-	2 291 402	5 516 349
							Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 205 933,29	3 549 529	359 598	-	359 598	3 909 127
Remboursement des dettes financières	-	33 861	-	-	-	33 861	Autres ressources	19 050,00	463 632	-	-	-	463 632
							Augmentation des dettes financières	-	512 590	-	-	-	512 590
TOTAL DES EMPLOIS (5)	7 233 335,29	15 761 048	- 114 498	500 000	- 114 498	12 847 759	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 714 167,04	7 750 698	6 410 855	-	5 910 855	10 862 762
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	6 525 353	-	6 025 353	-	Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	1 519 168,25	8 010 350	-	500 000	-	1 984 997

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (q)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (s)-(t)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-	1 519 168,25	- 8 010 350	6 525 353	- 500 000	6 025 353 - 1 984 997
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-	368 617,04	1 773 890	- 4 758 320	-	- 4 758 320 - 2 984 430
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	-	1 887 785,29	- 9 784 240	11 283 673	- 500 000	10 783 673 - 999 433
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	-	22 267 766,22	11 780 059	18 251 888	17 751 888	20 282 769
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-	9 973 656,85	- 3 554 971	- 8 313 291	- 8 313 291	- 12 958 087
Niveau de la TRESORERIE	-	32 241 423,07	15 335 851	26 565 179	26 065 179	33 240 856

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (a)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)
Personnel	129 289 407,15	132 964 763	366 013	352 178	718 191	133 682 954	Subventions de l'Etat	130 601 992,04	128 785 124	4 021 303		4 021 303	132 806 427
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	36 581 440,52	36 890 557	156 488		156 488	37 047 045	Fiscalité affectée	1 557 345,22	1 660 226	62 525		62 525	1 722 751
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	33 431 325,13	37 165 166	247 325	147 822	395 147	37 560 313	Autres subventions	10 921 675,38	11 991 055	- 259 861		- 259 861	11 731 194
							Autres produits	18 535 064,50	23 322 850	547 726		547 726	23 870 576
TOTAL DES CHARGES (1)	162 720 732,28	170 129 929	613 338	500 000	1 113 338	171 243 267	TOTAL DES PRODUITS (2)	161 616 077,14	165 759 255	4 371 693	-	4 371 693	170 130 948
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	3 758 355	-	3 258 355	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 104 655,14	4 370 674	-	500 000	-	1 112 319
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 720 732,28	170 129 929	4 371 693	500 000	4 371 693	171 243 267	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 720 732,28	170 129 929	4 371 693	500 000	4 371 693	171 243 267

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 1624383,349999999
 BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 1610000
 Nouveau BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -104490
 Nouveau BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : -147820
 Somme des BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 252310
 BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : - 1882809

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (g)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 104 655,14	- 4 370 674	3 758 355	- 500 000	3 258 355	- 1 112 319
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 595 002,48	9 402 668			-	9 402 668
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	37 635,50					-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés						-
- produits de cession d'éléments d'actifs						-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 579 797,71	7 830 785			-	7 830 785
= CAF ou IAF*	1 872 914,13	- 2 798 791	3 758 355	- 500 000	3 258 355	459 564

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (j)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (m)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 798 791	-	500 000	-	-	Capacité d'autofinancement*	1 872 914,13	-	3 758 355	-	3 258 355	459 564
Investissements	7 233 335,29	12 928 396	- 115 998		- 115 998	12 812 398	Financement de l'actif par l'État	586 487,76	3 224 947	2 291 402		2 291 402	5 516 349
							Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 205 933,29	3 549 529	359 598		359 598	3 909 127
Remboursement des dettes financières		33 861			-	33 861	Autres ressources	4 050,00	463 632			-	463 632
TOTAL DES EMPLOIS (5)	7 233 335,29	15 761 048	- 115 998	500 000	- 115 998	12 846 259	Augmentation des dettes financières		512 590			-	512 590
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	6 525 353	-	6 025 353	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 669 385,18	7 750 698	6 409 355,00	-	5 909 355	10 861 262
							Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	1 563 950,11	8 010 350	-	500 000	-	1 984 997

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (q)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 1 563 950,11	- 8 010 350	6 525 353	- 500 000	6 025 353	- 1 984 997
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	351 830,81	1 773 890	- 4 758 320	-	- 4 758 320	- 2 984 430
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 1 915 780,92	- 9 784 240	11 283 673	- 500 000	10 783 673	999 433
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	22 169 460,14	11 726 535	18 251 888	17 751 888	17 751 888	20 184 463
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 9 989 621,85	- 3 554 971	- 8 313 291	- 8 313 291	- 8 313 291	- 12 974 052
Niveau de la TRESORERIE	32 159 081,99	15 281 566	26 565 179	26 065 179	26 065 179	33 158 515

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (a)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)
Personnel <i>dont charges de pensions civiles*</i>	18 819,50	40 000	- 20 500		- 20 500	19 500	Subventions de l'Etat						-
							Fiscalité affectée						-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	50 452,08	100 000	- 26 000		- 26 000	74 000	Autres subventions						-
							Autres produits	76 212,36	140 000	- 45 000		- 45 000	95 000
TOTAL DES CHARGES (1)	69 271,58	140 000	- 46 500	-	- 46 500	93 500	TOTAL DES PRODUITS (2)	76 212,36	140 000	- 45 000	-	- 45 000	95 000
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	6 940,78	-	1 500	-	1 500	1 500	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	76 212,36	140 000	- 45 000	-	- 45 000	95 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	76 212,36	140 000	- 45 000	-	- 45 000	95 000

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Exécution N-1 : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 129289066,65
 BI : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 132964763
 Nouveau BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0
 Nouveau BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0
 Somme des BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0
 BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 133682954

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (g)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	6 940,78	-	1 500	-	1 500	1 500
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	31 341,08					-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 500,00					-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés						-
- produits de cession d'éléments d'actifs						-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice						-
= CAF ou IAF*	29 781,86	-	1 500	-	1 500	1 500

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (j)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (m)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	29 781,86	-	1 500	-	1 500	1 500
Investissements			1 500		1 500	1 500	Financement de l'actif par l'État						-
							Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat						-
							Autres ressources	15 000,00					-
Remboursement des dettes financières							Augmentation des dettes financières						-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	-	-	1 500	-	1 500	1 500	TOTAL DES RESSOURCES (6)	44 781,86	-	1 500	-	1 500	1 500
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	44 781,86	-	-	-	-	-	Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	-	-	-	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (q)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	44 781,86	-	-	-	-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	16 786,23					-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	27 995,63					-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	98 306,08	53 524				98 306
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	15 965,00					15 965
Niveau de la TRESORERIE	82 341,08	54 345				82 341

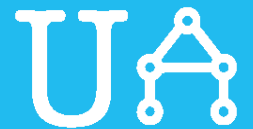
* : montant issu du tableau "équilibre financier"



NOTE DE PRÉSENTATION DE L'ORDONNATEUR

BUDGET RECTIFICATIF

N°2 / 2021



CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 DECEMBRE 2021



Suite au budget rectificatif réalisé en octobre dernier, l'exécution des dépenses du dernier trimestre 2021 impose à l'établissement de mettre en œuvre un budget rectificatif n°2, en raison d'une prévision de masse salariale insuffisante au regard des paies effectives.

En effet, si les prévisions d'ETPT semblent en phase avec les paies des derniers mois, des éléments non intégrés dans le BR 1 vont entraîner une sur exécution estimée à 500 k€ (+0,37%).

Ce dépassement s'explique à la fois par :

- Des régularisations d'indices concernant la population contractuelle sur ressources propres, avec effet rétroactif, estimées à 100 k€ en coût chargé (rémunérations principales) ;
- Des cotisations patronales sur la population contractuelle sous-estimée, à hauteur d'environ 290 k€ (cotisations patronales) ;
- Des régularisations d'heures complémentaires et vacances sur l'année universitaire passée, estimées à 110 k€ (rémunérations accessoires).

En raison de ces évolutions, la masse salariale portée en BR 2 s'établit à 135 604 763€.

La notification définitive SCSP 2021 n'étant pas encore établie à ce jour, alors que des recettes supplémentaires sont attendues (DU Paréo, prolongation des contrats doctoraux, autotests...), et les autres recettes étant attendues au même niveau qu'en BR 1, cet impact en masse salariale se traduit à la même hauteur en résultat et en trésorerie.

1. Les emplois

Tableau 1 : autorisations d'emplois

Cet état recense l'ensemble des emplois de l'université qui sont présentés en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT). Ce tableau constitue la base permettant de calculer la prévision de la masse salariale

Ce tableau ne fait pas l'objet d'une mise à jour car les effectifs réels sont en phase avec les prévisions du budget rectificatif de novembre 2021.

2. Les Autorisations Budgétaires

Ce tableau présente, en partie gauche, les autorisations budgétaires en AE et CP et, en partie droite, les prévisions de recettes ainsi que le solde budgétaire.

Chaque colonne donne une vision sur :

- Le classement des dépenses par nature (masse salariale, fonctionnement et investissement) en distinguant les montants en AE et en CP ;
- Le classement des recettes en deux catégories : les recettes globalisées d'une part et les recettes fléchées d'autre part.

Le rapprochement des colonnes (CP et recettes) permet de déterminer le solde budgétaire¹.

2.1. Les recettes

Pas d'évolution par rapport au budget rectificatif d'octobre 2021 car la notification définitive 2021 n'est pas encore connue.

2.2. Les AE et CP enveloppe personnel

Le poste de dépenses de la masse salariale progresse de 500 k€

2.3. Les AE et CP enveloppe fonctionnement

Pas d'évolution par rapport au budget rectificatif de novembre 2021

2.4. Les AE et CP enveloppe investissement

Pas d'évolution par rapport au budget rectificatif de novembre 2021

2.5. Le solde budgétaire

Le solde budgétaire diminue de -500 k€ au budget rectificatif n°2, en lien avec les augmentations de dépenses de masse salariale.

Le solde budgétaire prévisionnel final au 31.12.2021 s'établit à **+482 104 €** à l'issue du budget rectificatif n°2.

1

3. Tableau 4 : équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier retrace :

- les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie ;
- les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

Sont exclusivement retracés dans ce tableau :

- le solde résultant du tableau des autorisations budgétaires (tab.2) ;
- les opérations de trésorerie « non budgétaires » qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires.

Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement ou abondement sur les disponibilités de l'Université.

La variation nette de trésorerie sur l'année 2021 se calcule par la différence entre les totaux permettant ainsi de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement ou en prélèvement.

Un budget présentant un prélèvement sur la trésorerie ne peut, en aucun cas, être considéré comme soutenable si le niveau de trésorerie ne permet pas de faire face à cette prévision de prélèvement.

Ce tableau comprend d'un côté les besoins de financements et de l'autre les financements.

Il reprend pour l'université d'Angers le solde budgétaire prévisionnel du budget rectificatif n+2 (+482 104 €) constaté au tableau des autorisations budgétaires, et intègre la variation des opérations pour compte de tiers (aides à la mobilité, TVA et compte d'imputation provisoire) et l'impact de la trésorerie fléchée.

Nous obtenons une variation de trésorerie prévisionnelle de + **999 433 €** au 31.12.2021.

4. Tableau 6 : situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel décrit la prévision de l'activité courante de l'Université pour 2021 hors investissement. Il vise à traduire les opérations de dépenses de masse salariale et de fonctionnement ainsi que les recettes correspondantes.

Le compte de résultat apporte une vision complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (tab.2) quant à la situation de l'établissement. Il intègre notamment des charges et produits calculés qui sont sans impact sur le solde budgétaire 2021 mais qui viennent impacter le résultat comptable ou patrimonial de l'Université (les amortissements, les provisions pour risques).

La Capacité d'AutoFinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'AutoFinancement (IAF) est déterminée par le résultat prévisionnel issu du compte de résultat.

La CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité courante de l'Université (elle exclut donc les éléments du résultat liés à l'investissement).

La CAF traduit la capacité de l'Université à financer les besoins pérennes liés à son existence et apparaît comme une ressource dans le tableau de financement (état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés).

Le tableau de financement prévisionnel traduit les conséquences prévisionnelles en comptabilité générale des opérations de dépenses/recettes prévues dans l'enveloppe investissement.

La présentation en équilibre du tableau de financement prévisionnel agrégé est réalisée par la variation du fonds de roulement.

La variation et le niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie apparaissent dans l'onglet de bas de page de ce tableau. Il permet de faire apparaître le niveau global de la trésorerie de l'Université. La lecture de ce tableau est donc indispensable pour permettre de se prononcer sur la variation de la trésorerie induite par les tableaux d'autorisations budgétaires (tab.2) et d'équilibre financier (tab.4). En effet, un éventuel prélèvement sur la trésorerie issu du tableau d'équilibre financier (tab.4) n'est possible que si le niveau de trésorerie le permet.

4.1. Compte de résultat prévisionnel

Avec un **résultat prévisionnel de - 1 110 819 €**, le budget rectificatif diminue de -500 000 k€ par rapport au BR 1 2021 (-610 819 €).

Il s'explique l'augmentation des charges de personnel (+ 352 178 €) et des charges de fonctionnement (+ 147 822 €) pour un montant global de 500 000 €.

4.2. Les charges

Comparées au BR 2021, les charges de personnel et de fonctionnement sont en augmentation respectivement de 352 178 € et de 147 822 € pour un montant global de 500 000 €.

Pour rappel : Les charges de personnels sont différentes des dépenses de personne

4.3. Les produits

Pas de changement par rapport au budget rectificatif n°1

4.4. La capacité d'Autofinancement (CAF)

La CAF, différence entre les produits encaissables et les charges décaissables, prévisionnelle s'élève donc à **+461 064 €** au budget rectificatif n°2.

4.5. État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

À la suite du budget rectificatif n°2, **un prélèvement prévisionnel de 1 984 997 € au fonds de roulement** est prévu afin de réaliser l'équilibre comptable au 31.12.2021.

4.6. Le fonds de roulement

Le niveau prévisionnel du **fonds de roulement** (FdR) au 31.12.2021 s'établit à **+ 20 282 769 €** en intégrant le FdR constaté au compte financier 2020 (+ 22 267 766 €) et celui du niveau prévisionnel de **trésorerie** au 31.12.2021 à **+ 33 240 856 €** en intégrant le niveau de trésorerie constaté au compte financier 2020 (+ 32 241 423).

5. Les opérations pluriannuelles

Tableau 9 et 10 : opérations pluriannuelles

Cet état permet de suivre, en prévision et en exécution, les dépenses/recettes des opérations pluriannuelles afin d'en assurer la soutenabilité financière sur la durée. Le tableau 9 présente une situation agrégée et le tableau 10 détaille les opérations.

Les tableaux des opérations pluriannuelles retracent les projets de l'Université qui ont une incidence financière sur plusieurs exercices.

Ces tableaux retracent :

- le coût total des opérations par nature de dépense (personnel, fonctionnement et investissement) ;

- les AE et les CP ouverts puis consommés sur les exercices antérieurs au titre d'opérations non encore achevées, ceux prévus sur l'exercice 2021 et ceux prévus sur exercices futures.

Pas d'évolution par rapport au budget rectificatif de novembre 2021

6. Les autres données à titre d'information

Tableau 3 : dépenses par destination et recettes par origine

Le premier tableau ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires (tab.2). Il croise l'axe « nature » (masse salariale, fonctionnement et investissement) avec l'axe « destination ».

Le deuxième tableau croise l'axe « nature » avec l'axe « origine » (Etat, droits d'inscription, taxe d'apprentissage...).

Dépenses par destination en dépenses de personnel

Les évolutions par destination LOLF sont en lien direct l'augmentation des dépenses de personnel inscrites au BR 2 2021 et a un impact sur les différentes destinations.

Tableau 5 : opérations pour compte de tiers

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale en encaissements/décaissements, uniquement en comptes de tiers, des opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. En cas de déséquilibre sur l'exercice entre les encaissements et décaissements liés à ces opérations, celles-ci contribuent à la variation de trésorerie de l'Université et doivent donc figurer sur une ligne dédiée du tableau d'équilibre financier (tab.4).

Pas d'évolution par rapport au budget rectificatif d'octobre 2021

Tableau 7 : plan de trésorerie

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice 2021, évalue le montant mensuel des encaissements/décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois.

Il distingue les opérations budgétaires (fléchées et globalisées), des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics de besoins de trésorerie.

La variation prévisionnelle finale au 31.12.2021 s'établit à + 999 433 € à l'issue du BR 2 2021.

Tableau 8 : opérations sur recettes fléchées

Ce tableau identifie le suivi des opérations liées aux recettes fléchées². Il permet le suivi des opérations liées aux recettes fléchées en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements de ces recettes ainsi que la réalisation et la prévision des dépenses afférentes.

L'objectif principal de ce tableau est de mettre en exergue les déséquilibres prévisionnels possibles sur le solde budgétaire et les mouvements de trésorerie générés par ces opérations dans une approche pluriannuelle.

Pas d'évolution par rapport au budget rectificatif de novembre 2021

Tableau 11 : les moyens des unités mixtes de recherche

Ce dernier tableau a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des moyens dont disposent les UMR pour fonctionner.

Pas d'évolution par rapport au budget rectificatif d'octobre 2021